



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 12529

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre de la culture et de la communication s'il entend conduire une politique d'apaisement ouverte sur un dialogue social convenable à Radio France, où les salaires des journalistes sont bloqués depuis cinq ans, ce qui conduit à des pertes de salaires non négligeables pour les membres des rédactions, et va aboutir inmanquablement, si rien n'est fait rapidement, à de nouveaux blocages.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur l'évolution des salaires des journalistes de Radio-France sur les cinq dernières années. Si la valeur du point d'indice a, en effet, été maintenue dans l'ensemble du secteur public depuis 1998, les salaires n'ont pas - loin de là - été pour autant bloqués. En effet, les rémunérations individuelles ont progressé sous de multiples effets : revalorisations, promotions, ancienneté ou encore mesures catégorielles. Ainsi, il ressort d'une étude menée au sein de l'entreprise pour les années 1998 à 2002, que l'augmentation réelle moyenne des salaires de différentes catégories de journalistes s'échelonne de 2,99 % à 14,37 %, hors ancienneté ou promotion individuelle. Compte tenu de ces éléments la hausse s'échelonnerait de 7,2 % à 14,95 %. Il convient en outre d'observer que, sur la période concernée, les effectifs des journalistes se sont accrus à l'occasion de la mise en place de la réduction du temps de travail : le passage aux 35 heures s'est traduit par la création de 175 emplois dont 55 postes pour les seuls journalistes, soit plus de 11 % de l'effectif antérieur de cette catégorie de personnel.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12529

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1311

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5154